



Séance du 04/07/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *La passion du sport*

Délibération n° : 315

Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante

Dossier : 160610

Direction en charge : Sports

Objet : Vie sportive - Attribution de subventions dans le cadre du "développement du sport pour tous" -
Approbation

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 24/06/2016

Compte rendu affiché le : 05/07/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra CUSTODIO, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK, M. Patrick NEYRET, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON (Présent de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE (Absent de la question 1 à la question 29 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raphaëlle JEANSON (Absente de la question 1 à la question 8 du projet de l'ordre du jour.), Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME) M. Maurice VINCENT (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE) M. Florent PIGEON (pouvoir à Mme Myriam ULMER)

Absents :

Politique : *La passion du sport*

Délibération n° : 315

Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante

Dossier : 160610

Direction en charge : Sports

Objet : Vie sportive - Attribution de subventions dans le cadre du "développement du sport pour tous" - Approbation

□ **Rappel et Références :**

La Ville de Saint-Etienne conduit une politique sportive dans l'objectif de permettre à chacun de pratiquer une discipline quel que soit son niveau, sa situation et ses aspirations.

Elle participe au financement des associations sportives afin d'améliorer la qualité de vie des Stéphanois et d'atteindre l'objectif de faire de Saint-Etienne, la Ville de tous les sports et du sport pour tous.

Cette volonté politique s'appuie sur une démarche de partenariat et de concertation avec l'Office du Mouvement Sportif Stéphanois qui est associé à l'étude, la mise en oeuvre des critères de répartition des subventions, aux montants en découlant.

□ **Motivation et Opportunité :**

Les principes de répartition et les critères d'attribution de subventions sont les suivants : **Excellence - Animation / Promotion – Scolaire.**

Catégorie Excellence :

Sont admises dans cette catégorie les associations qui évoluent, pour :

- les sports collectifs dans les 2 plus hauts niveaux de compétition en Région et au-delà,
- les sports individuels : d'un quota d'athlètes évoluant en Championnats de France, variable par tranches de licenciés (de 0 à 100 = 5 athlètes, de 101 à 400 = 8 athlètes , de 401 à plus = 12 athlètes).

Catégorie Animation-Promotion : concerne les clubs qui ne s'inscrivent pas dans la catégorie excellence

Catégorie scolaire: concerne les associations sportives des établissements scolaires, d'élémentaires à universitaires.

- Calcul de la subvention:

- Chaque club ou section de club se voit attribuer une dotation en points en fonction de sa catégorie, du nombre de licenciés différencié en 2 tranches d'âge: moins de 21 ans et plus de 21 ans. Des bonifications sont accordées pour :

- les emplois sportifs rémunérés par l'association et pour les formations au Brevet d'Etat financées par l'association,
- les podiums aux niveaux national et international,
- les sélections au niveau international.

- Pour limiter les effets de la fluctuation des subventions , la variation à la baisse est limitée à 10 % et la variation à la hausse à 25 %, sur 2 ans.

- Pour la catégorie Scolaire : seul le nombre de licenciés est pris en compte. La clause de variabilité ne s'applique pas à cette catégorie.

- Le montant de la subvention est calculé en multipliant le nombre de points par la valeur annuelle du point qui, cette année est fixée à:

- **1,95€** pour les catégories Excellence et Scolaire
- **2,38€** pour la catégorie Animation-Promotion.

Toute subvention inférieure à **200 €** ne sera pas versée.

□ **Contenu :**

Il est proposé le versement de subventions aux associations sportives stéphanoises telles que mentionnées dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 1 570€

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention versée en 2015	Montant versé en 2016	Montant de la subvention proposée

Olympique de Terrenoire	Développer le sport pour tous	920€	0€	840€
X Trem Cheer	Développer le sport pour tous	800€	0€	730€

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC : 1 570€

dont personnel mis en oeuvre :

Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	1 570€					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir approuver l'attribution des subventions citées ci-dessus pour un montant total de 1 570€

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire BP 2016 Chapitre 65 Article 6574
Résultat du vote : 59 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
	Brigitte MASSON